

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



COMMUNE DE PLOGONNEC
BP 8
29180 PLOGONNEC
Tél. : 02 98 91 72 06 – Fax : 02 98 91 83 43
mairie.plogonnec@orange.fr

**MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE
IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORT**

n° de marché : 2017PA02

Sommaire

1. Définitions	3
2. Contexte	3
3. Lot unique : Terrain multisport.....	3
3.1 Préparation du chantier	3
3.2 Structure.....	4
3.3 Gazon synthétique.....	5
3.4 Contrôles et essais.....	5
3.5 Garantie et maintenance.....	5

1. Définitions

Terrain multisport : on appelle terrain multisport ou « city stade » une aire de jeux extérieure clôturée, comprenant deux frontons dans lesquels des buts multisports sont intégrés et deux palissades latérales.

PMR : Personne à Mobilité Réduite

DTU : Document Technique Unifié

2. Contexte

La Ville du PLOGONNEC souhaite implanter un terrain multisports type « city stade » sur son territoire.

Le terrain multisports sera implanté au niveau du complexe sportif de la commune. Adresse : Rue du stade – 29180 PLOGONNEC

Le plan de situation est joint en annexe 1.

3. Terrain multisport

Le marché concerne la fourniture et la pose d'un terrain multisport de type « city stade ».

La prestation comprend toutes sujétions de scellement et de maçonnerie destinées à la stabilité de l'ensemble. La mise en place de la structure s'effectuera sur la plateforme existante.

Cette réalisation doit être conforme à la norme EN 15-312 « Equipements sportifs en accès libres »

De plus, le terrain multisport doit être conforme aux dispositions figurant au décret n°96-495 du 4 juin 1996, fixant les exigences de sécurité auxquelles doivent répondre, entre autres, les cages de buts de football, de handball et les buts de basket-ball.

3.1 Préparation du chantier

L'entrepreneur devra procéder aux opérations suivantes :

- Balisage du chantier : par barrières type Héras avec panneaux « chantier interdit au public » sur les 2 côtés du chantier. L'entretien et la responsabilité du maintien en parfait état de clôture de chantier est à la charge de l'Entrepreneur pendant ses travaux.
- Piquetage de l'implantation du terrain, à valider par la maîtrise d'ouvrage avant poursuite des travaux.

Par ailleurs, tout au long du chantier, les abords devront être rangés, les gravats et déchets devront être évacués au fur et à mesure en décharge et toutes les dispositions seront prises afin de garantir la propreté et la sécurité du chantier.

3.2 Structure

Les dimensions seront :

- Longueur hors tout 26 m
- Largeur hors tout 12 m

Le terrain multisport barreaudé sera obligatoirement en acier galvanisé peint dans sa totalité, exception faite des panneaux de basket-ball (le bois est à exclure).

La visserie sera en inox et inviolable. L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique le dispositif permettant d'éviter la corrosion galvanique entre la visserie et la structure ainsi qu'à l'intérieur des tubes, et plus généralement entre des pièces métalliques de natures différentes.

La structure du terrain multisport sera constituée de :

- 2 frontons en pans coupés à chaque extrémité du terrain hauteur 3 mètres et rehausse 2 mètres pour limiter la perte de ballons lors des tirs aux buts, comprenant chacun un but « combiné football/handball/basket-ball ». Les paniers de basket devront être adaptables en hauteur. Les filets seront de type « armés anti-vandalisme ».
- 2 longueurs de palissades fermant ainsi l'espace de jeu, d'une hauteur de 1m et constitué en barreaudage en acier galvanisé peint.
- 2 paires de buts brésiliens
- 1 kit extérieur de basket sera installé à l'arrière d'un des deux frontons.
- 1 paire de poteaux multijeu scellés à l'extérieur de l'aire de jeu pour la fixation d'un filet permettant la pratique du volley-ball, tennis, badminton, ...
- 1 filet (pour volley-ball, tennis, ...) muni d'un système de tension facile de mise en œuvre.
- 1 panneau d'information aux utilisateurs et un panneau de réglementation. Le texte des panneaux sera proposé par l'Entrepreneur et validé par le Maître d'Ouvrage.
- L'ensemble sera peint dans un ton gris clair hormis les différents buts dans un ton rouge.

L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique les modalités d'accès au terrain, y compris pour les PMR. L'accès par les deux roues devra être impossible. L'accès PMR devra être utilisable sans usage de clef ou de cadenas.

L'entrepreneur devra préciser le traitement surfacique de la structure ainsi que le type de peinture utilisée.

La performance de la structure par rapport au bruit est un élément important de la bonne intégration du city-stade. L'entrepreneur devra préciser dans son mémoire technique les dispositifs d'assemblage de la structure permettant l'atténuation du bruit.

3.3 Gazon synthétique

Le gazon sera de type synthétique haute qualité en fibre polyéthylène traité anti-UV mono filament d'une longueur comprise entre 20 et 25 mm. Il sera lesté de sable/silice (matériau roulé non blessant). L'entrepreneur précisera la densité de sable au m2 qu'il entend mettre en œuvre afin de garantir une bonne tenue du gazon.

Les lignes de jeux seront teintées en blanc dans la masse. L'entrepreneur devra donner la liste des sports correspondants aux tracés proposés.

Pour un bon maintien dans le temps du gazon, celui-ci devra être arrêté en périphérie par une barre de seuil ou tout autre dispositif assurant la fixation du gazon.

3.4 Options

Il pourra être proposé en option des équipements annexes type:

- Range vélos
- Poubelle
- Piste athlétisme: 2 couloirs

3.5 Contrôles et essais

A l'issue du montage du terrain multisport, des tests de solidité et de résistance seront effectués par un laboratoire agréé, à charge de l'entreprise, conformément aux dispositions de l'annexe II du décret n°96-495. Ces tests seront réalisés en présence du maître d'ouvrage et donnera lieu à un rapport.

Un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) sera remis au maître d'ouvrage lors de la réception des travaux. L'ensemble des pièces à conserver dans le cadre de la maintenance et des contrôles de sécurité devront figurer au DOE.

3.6 Garantie et maintenance

L'entrepreneur détaillera les garanties liées aux différents équipements (gazon, structure galvanisée, visserie etc.

L'entrepreneur devra préciser les conditions de maintenance associées aux garanties.